

# RAPPORT D'ACTIVITE 2025

CONFERENCE DE PRESSE

2 février 2026

# | Rapport d'activité 2025

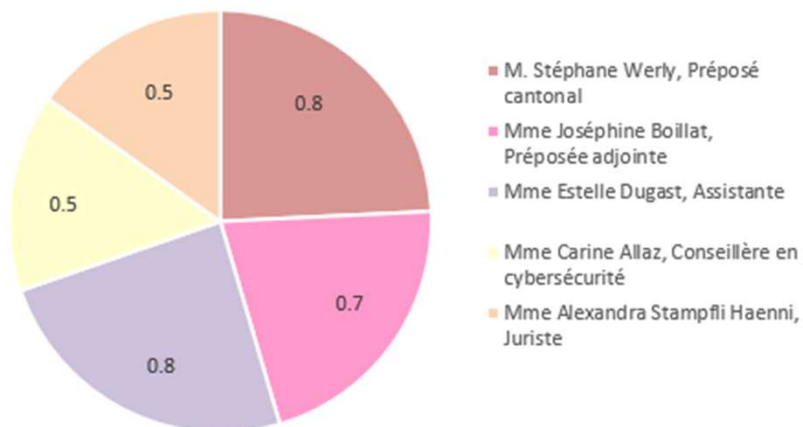
- Le rapport d'activité 2025 a été établi en janvier 2026.
- Il s'agit du douzième rapport de l'autorité.

# Composition de l'autorité

- M. Stéphane Werly, Préposé cantonal (depuis le 01.01.2014)
- Mme Joséphine Boillat, Préposée adjointe (01.12.2017)  
Tous deux ont été réélus le 22 juin 2023 pour un mandat au 30 novembre 2028.
- Mme Estelle Dugast, Assistante administrative (01.06.2014)
- Mme Carine Allaz, Conseillère en cybersécurité (15.08.2023)
- Mme Alexandra Stampfli Haenni, juriste (01.08.2023)

## Composition de l'équipe

Total ETP : 3,3



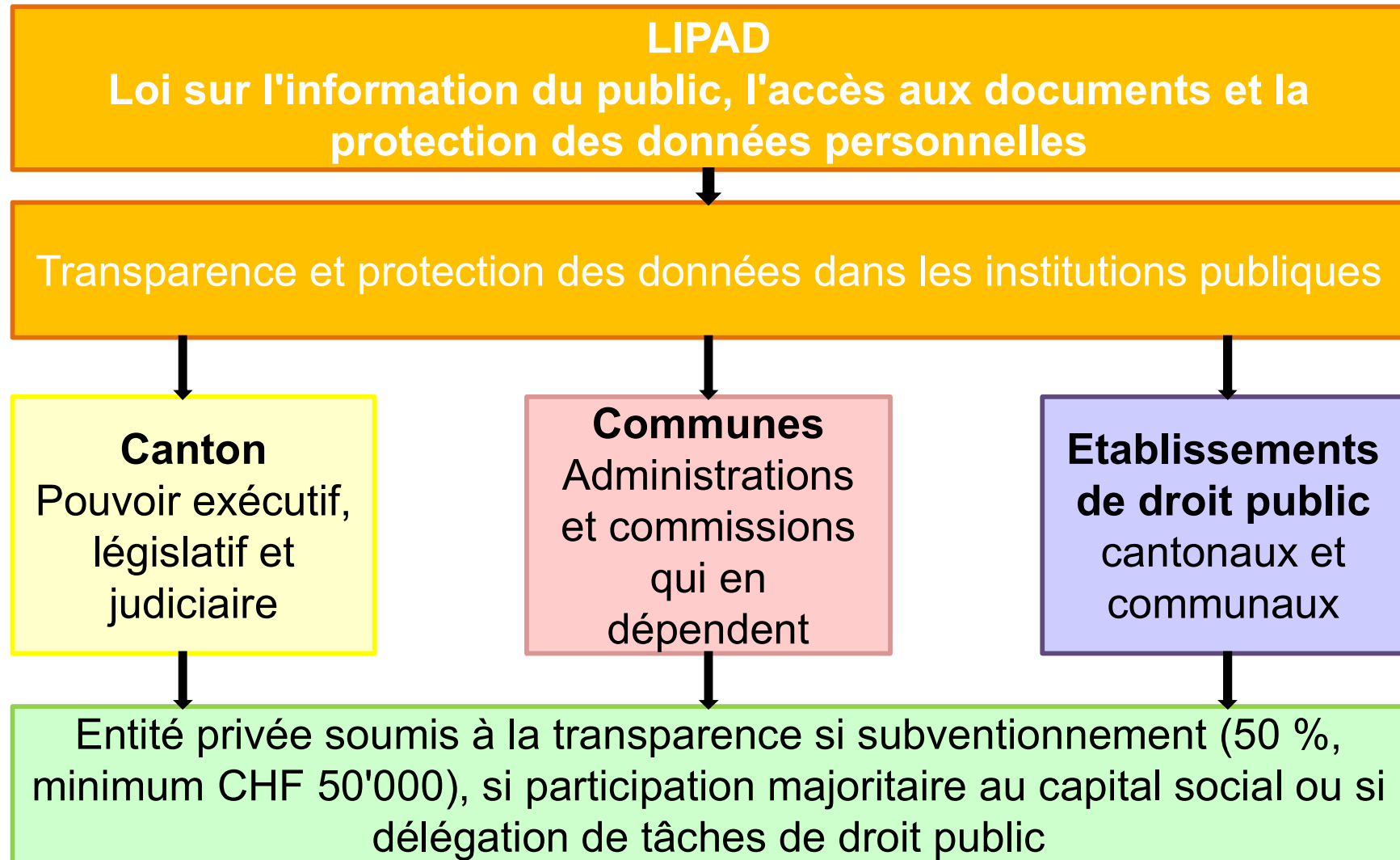
# | L'article 56 LIPAD confie notamment à l'autorité les tâches suivantes :

- Établir et tenir à jour la **liste des entités publiques** soumises à la loi et des **responsables** désignés;
- En matière d'accès aux documents, répondre aux **requêtes de médiation** et, le cas échéant, formuler des **recommandations** à l'attention des institutions lorsque la médiation n'a pas abouti (**transparence**);
- Rendre des **préavis** et faire des **recommandations** aux **institutions publiques** sur toute question relative à la **protection des données**;
- Répondre à toute **consultation concernant un projet législatif ou réglementaire** ayant un impact en matière de **transparence** et de **protection des données**;

- **Conseiller** sur des **mesures d'organisation** ou des **procédures**;
- **Recenser les fichiers** contenant des **données personnelles** traitées par les institutions publiques dans un catalogue et le mettre à jour régulièrement;
- **Assister, conseiller, prendre position, informer et sensibiliser** dans le domaine de la **protection des données** afin d'assurer une protection contre tout traitement illicite;
- **Centraliser les normes et directives** édictées par les institutions;
- **Recourir** auprès du tribunal compétent à l'encontre de décisions prises par une institution en matière de **protection des données** personnelles si elle est d'avis que les **prescriptions légales ont été violées**;

- Recueillir les avis relatifs aux réunions organisées à **huis clos** par les autorités et institutions cantonales ou communales;
- Veiller à une bonne **coordination avec l'archiviste d'Etat**;
- Participer aux séances de la **Commission consultative en matière de protection des données, de transparence et d'archives publiques (CCPDTA)**, avec voix consultative;
- Établir un rapport annuel d'activité.

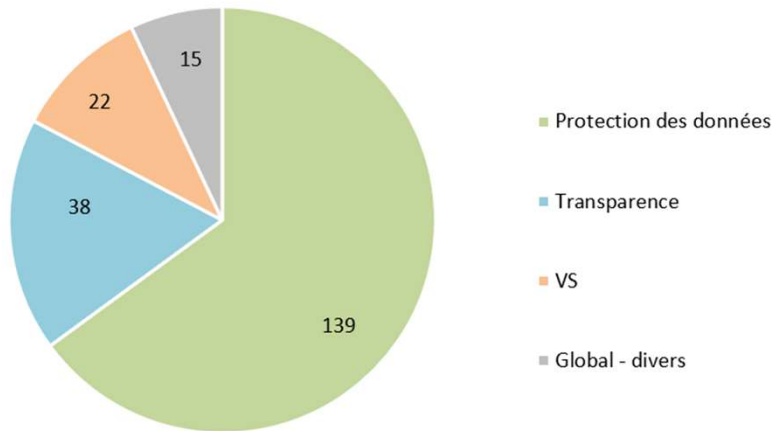
# La LIPAD



# Le rapport d'activité 2025 en un clin d'œil

## Conseils aux privés

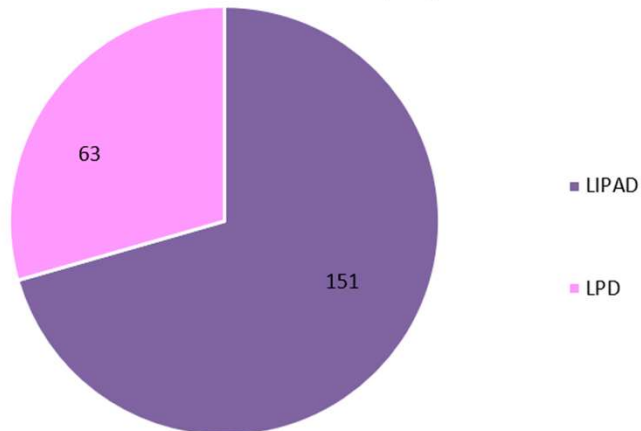
(hors médiations)  
(214)



- Les Préposés ont répondu à 214 demandes de particuliers (160 en 2024)

## Conseils aux privés

(hors médiations)  
(214)



- 63 demandes concernaient la LPD

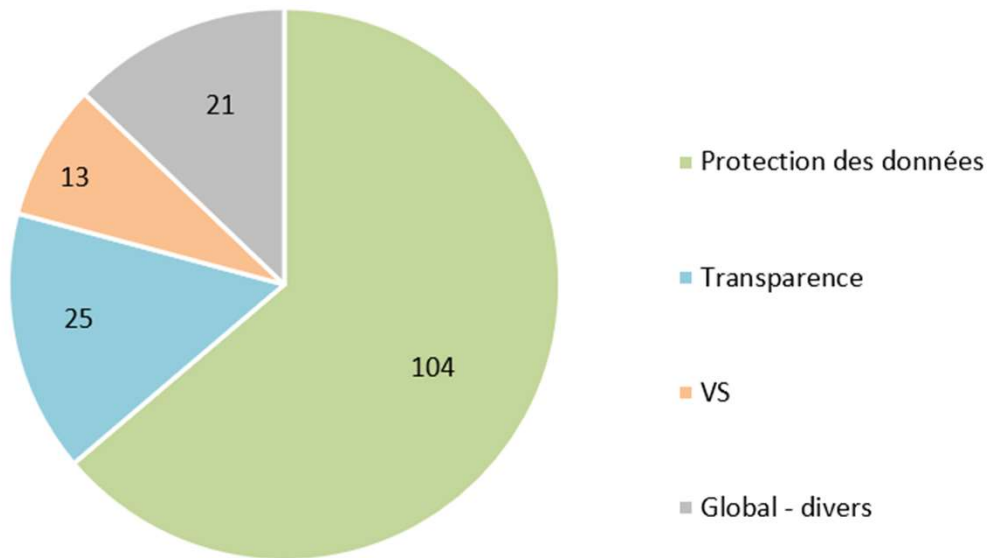


# Le rapport d'activité 2025 en un clin d'œil

## Conseils aux institutions

(hors avis, préavis, visites, etc.)

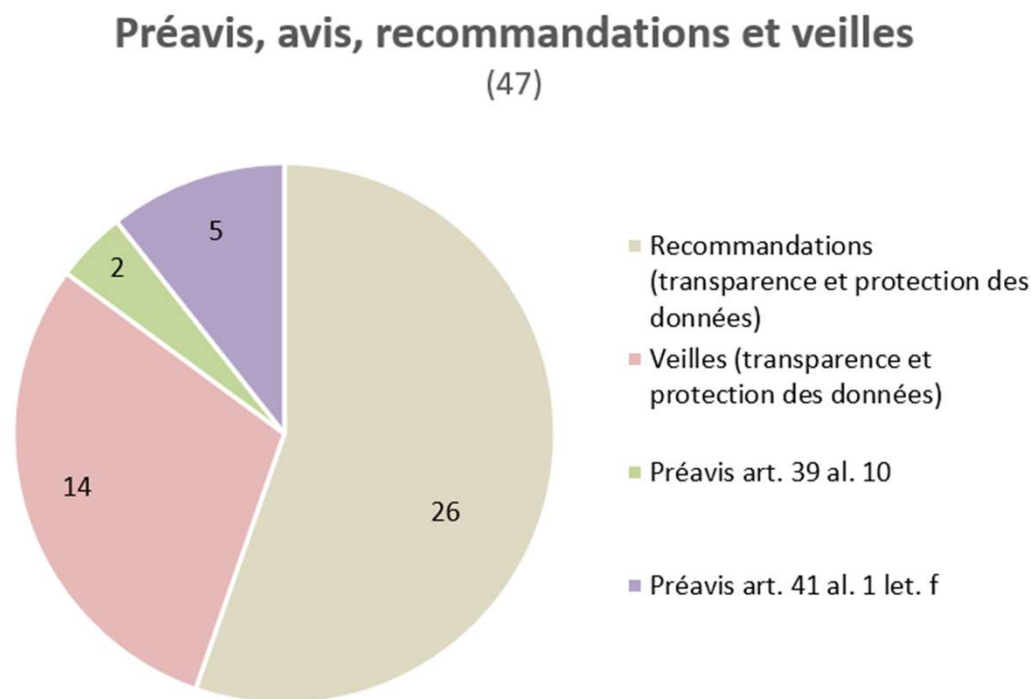
(163)



- En sus des avis, préavis et recommandations, les Préposés ont répondu à 163 demandes d'institutions (217 en 2024)

# | Préavis, avis, recommandations et veilles

La liste des préavis, avis, recommandations et veilles est détaillée dans le rapport annuel d'activité 2025



# | En matière de "Protection des données"

- Les Préposés ont encore observé combien les questions qui leur sont posées sont complexes, nombreuses et variées.
- L'entrée en vigueur de la LPD et du RGPD et leur potentiel impact pour les institutions publiques genevoises, la ratification par la Suisse de la Convention 108+, l'intégration des modifications législatives dans la LIPAD et leur mise en pratique, ou les nombreuses avancées technologiques (vidéosurveillance, dashcams, solutions cloud etc.) constituent autant de préoccupations chez les citoyennes et citoyens, comme pour les entités publiques.

- Les projets qui leur sont soumis pour préavis, avis ou recommandations, sont généralement adressés au responsable LIPAD de l'institution publique pour une analyse préalable. Cette étape est indispensable, les responsables LIPAD, censés bénéficier d'une formation appropriée et des compétences utiles dans le domaine, étant leurs interlocuteurs privilégiés.
- Les Préposés déplorent le délai souvent très court mis à leur disposition par les institutions publiques pour traiter de questions juridiques fréquemment peu aisées.
- Il semble dorénavant que ces dernières aient pris le réflexe de les consulter systématiquement lorsqu'un projet de loi ou de règlement touche la **protection des données** ou la **transparence**.

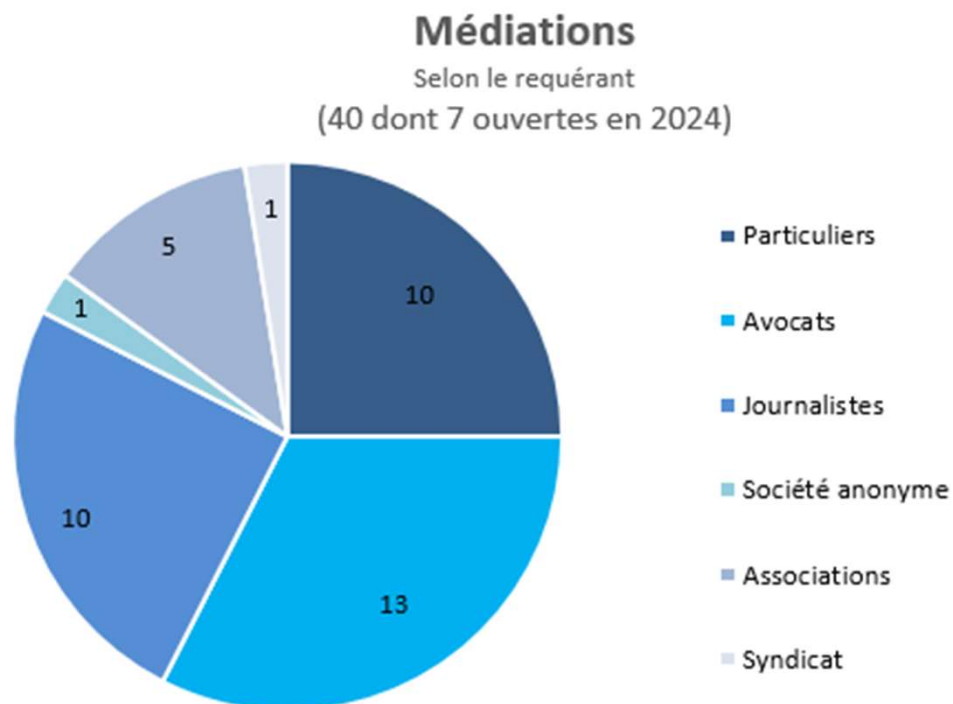
- Concernant le catalogue des fichiers, l'autorité maintient ses efforts afin que les institutions publiques tiennent leurs fichiers à jour ou que les nouvelles institutions déclarent leur(s) fichier(s).
- L'équipe a préparé la transition avec ce qui s'appellera le registre des activités de traitement (nLIPAD).
- En 2025, le Préposé cantonal a procédé à un contrôle Schegen auprès de la Police cantonale (DIN). Ce contrôle portait sur le respect des prescriptions lors de l'utilisation du SIS, en particulier sur l'utilisation du SIS par la Centrale d'engagement, de coordination et d'alarme (CECAL). Les contrôles n'ont pas relevé de traitements inappropriés (requêtes plausibles et licites).

- 114 nouveaux fichiers ont été annoncés et traités par l'autorité au cours de l'année écoulée.

	Total des autorités soumises à la LIPAD	Total des autorités ayant annoncé des fichiers	Total des fichiers annoncés	Total des accès accordés à ce type d'institutions
Pouvoir exécutif, législatif et judiciaire	14	14	620	1007
Communes	45	45	853	67
Établissements et corporations de droit public cantonaux	47	47*	549	82
Établissements et corporations de droit public communaux et intercommunaux	82	56*	151	11

\* A noter que certaines institutions sont regroupées en une seule entité (par exemple les Hautes Ecoles) et que certaines fondations ne sont pas constituées à l'heure actuelle ou n'ont pas encore de fichiers de données personnelles. L'indication détaillée est affichée dans le catalogue des fichiers.

# Domaine "Transparence"



- Chiffres des années précédentes :

2024 : 57

2023 : 23

2022 : 36

2021 : 34

2020 : 24

2019 : 19

2018 : 21

2017 : 19

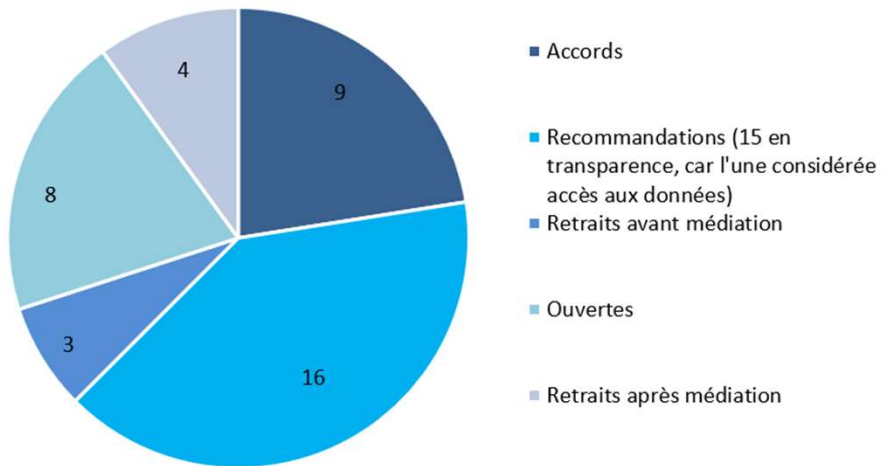
2016 : 23

2015 : 27

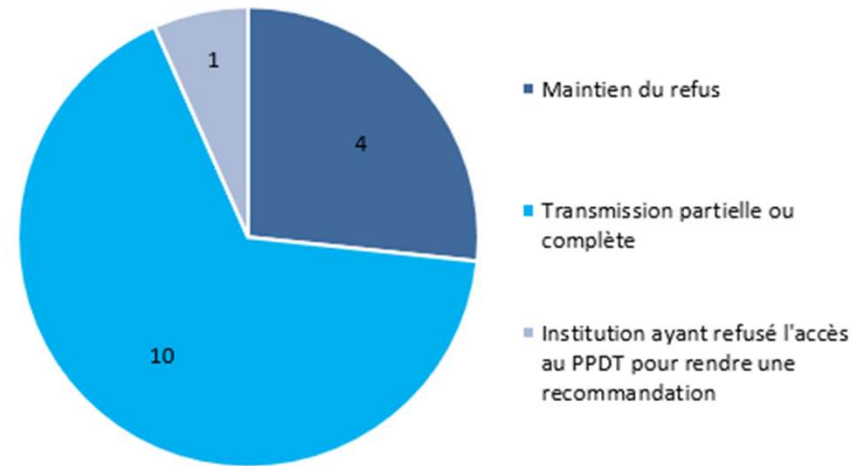
2014 : 23

# Domaine "Transparence"

Traitement des médiations  
(40)



Recommandations en transparence  
(15 - moins une considérée accès aux données)





# | En matière de "Transparence"

- Les Préposés relèvent une fois de plus que l'obligation légale des institutions publiques concernées de les informer de la décision d'organiser une séance à huis clos reste manifestement peu connue, puisqu'une seule annonce leur est parvenue.
- En matière de transparence active, les Préposés insistent auprès des entités sur leur devoir de mettre à disposition des citoyens les documents susceptibles de favoriser la libre formation de leur opinion et leur participation à la vie publique.
- Les institutions publiques doivent toujours se poser la question de la communication spontanée, surtout à l'heure de la multiplicité et de la simplicité des canaux de diffusion de l'information.

- S'agissant de l'information passive, les Préposés constatent que les statistiques présentées dans le rapport – qui ne font état que des demandes n'ayant pas reçu un accueil favorable de la part des autorités – ne sont pas représentatives des requêtes effectives qui sont présentées aux institutions publiques et privées subventionnées à Genève. A cet égard, ils notent à regret que la loi ne fixe aucune obligation en la matière et que c'est à bien plaisir qu'ils en sont parfois informés (uniquement par la Ville de Genève). Ils réitèrent ainsi qu'il serait précieux et utile, en termes d'analyse comparative, de pouvoir disposer d'une vision précise des demandes d'accès aux documents adressées aux autorités qui se soldent par un droit d'accès accordé au requérant.

# Séminaires

Deux formations sont organisées par année, principalement à l'attention des responsables LIPAD.

Les rendez-vous de la protection des données et de la transparence : nLIPAD et nouvelle édition de la BD LIPAD	06.05.2025
Les rendez-vous de la protection des données : Interconnexion des bases de données	16.10.2025



# | En matière de "Formation"

En outre, en 2025, 7 présentations ont été effectuées par les Préposés, à la demande de différentes institutions publiques ou privées :

- Cours interentreprises de l'OPE
- Association loitransparence.ch
- Journée municipale de la transparence
- HEG
- Archives d'Etat
- DPO Associates Sàrl

# | Synthèse

La volonté qui anime l'autorité indépendante est toujours la même: aller à la rencontre des institutions publiques, pour réaliser avec elles une politique de **transparence** et de **protection des données** personnelles qui permette au plus grand nombre de maîtriser les principes applicables dans les deux domaines et qui change la perception malgré tout négative, mêlée de méfiance et d'incompréhension, que l'on peut observer.

Les Préposés remarquent avec satisfaction que la loi commence à être mieux connue et comprise.

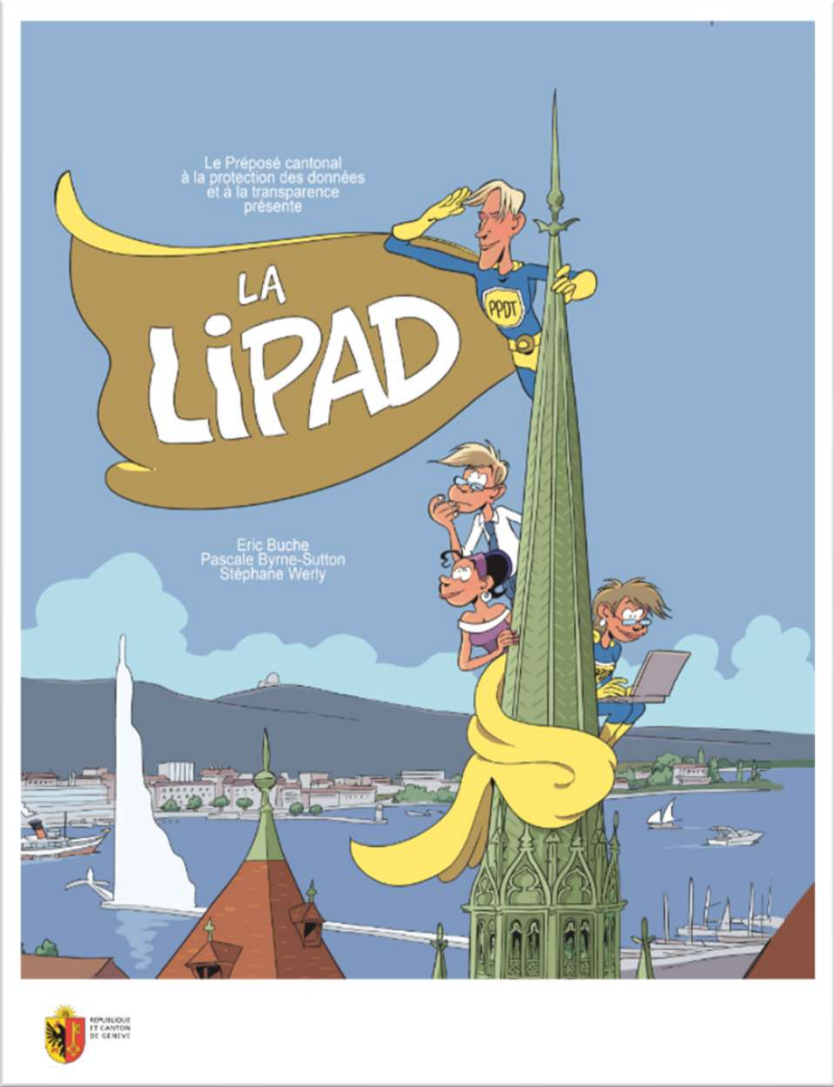
Les différents outils de sensibilisation, en marge des tâches légales qu'ils exercent, commencent donc à porter leur fruit. Parmi eux, la bande dessinée élaborée avec Buche (2<sup>ème</sup> édition sortie en 2025), qui vulgarise la loi dans toutes ses subtilités, poursuit cet objectif.

Les Préposés ont déjà mis en place les procédures induites par les modifications à venir de la LIPAD et rédigé plusieurs fiches-info sur le sujet. Plus de tâches seront attribuées à l'autorité.

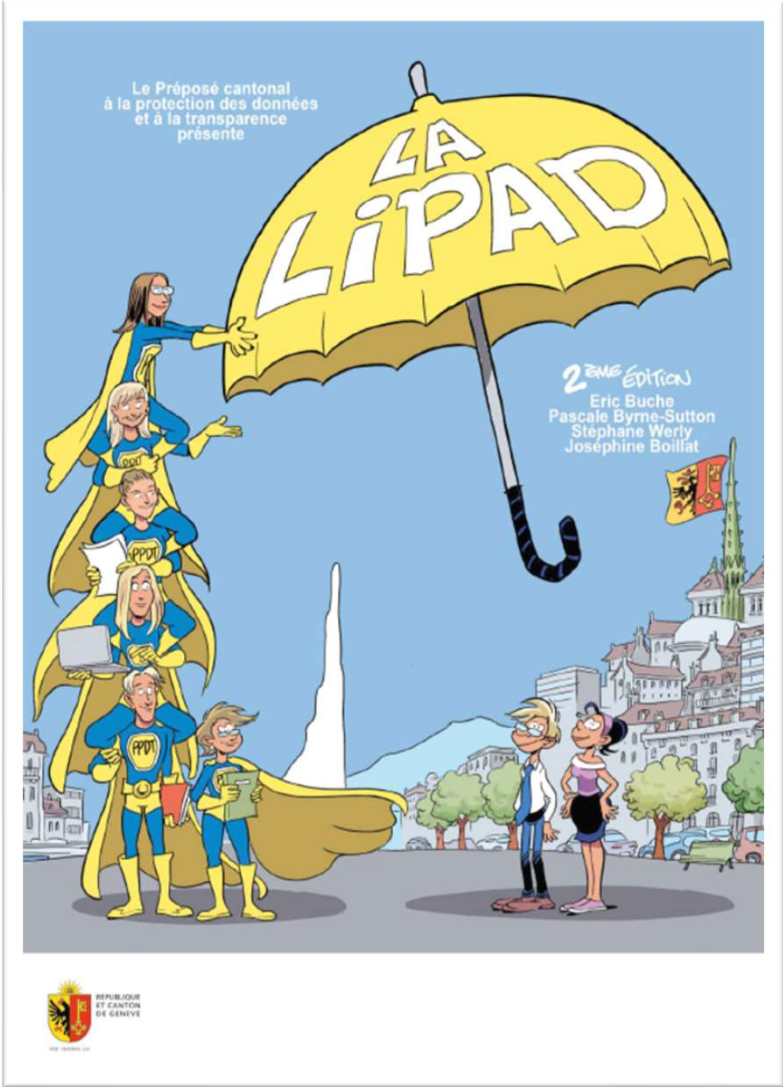
Outre celles qu'elle effectue déjà, s'ajouteront des obligations d'autocontrôle, des pouvoirs de contrôle, ainsi que des prérogatives en matière de mesures administratives.

La rédaction d'un commentaire de la LIPAD est pleinement d'actualité.

# Edition 1 :



# Edition 2 :







**PPDT** |

PRÉPOSÉ CANTONAL À LA PROTECTION DES DONNÉES ET À LA TRANSPARENCE

# Merci de votre attention

Boulevard Helvétique 27

1207 Genève

Tél. 022/546.52.40

[ppdt@etat.ge.ch](mailto:ppdt@etat.ge.ch)

<https://www.ge.ch/organisation/protection-donnees-transparence>



POST TENEBRAS LUX